

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Grand-Jeu-Choudou.fr »

Article 1 : Organisation

La société SAS LARRERE ET FILS, SAS au capital de CAPITAL 189 456 €, dont le siège est situé 2430 Route Douc, 40410 Liposthey, immatriculée 385 393 954 R.C.S Mont-de-Marsan (ci -après dénommée « **Société Organisatrice** ») organise un jeu-concours sans obligation d'achat **du 1^{er} juillet 2025 09h00 au 31 aout 2025 23h59** (date et heure française de connexion faisant foi).

Ce jeu-concours est accessible via l'URL suivant : « Grand-Jeu-Choudou.fr ».

Le présent Jeu-Concours est régi par la loi française, notamment les dispositions légales et réglementaires applicables aux jeux et concours promotionnels.

Article 2 : Participation au Jeu-concours

2.1. Conditions de participation

Le Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse) et d'une adresse e-mail valide (ci-après dénommée « **le Participant** »).

La participation est strictement personnelle et nominative. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne.

Toute utilisation d'adresses e-mails différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant de l'ensemble de ses participations.

Sont exclues de toute participation au jeu-concours les personnes ne remplissant pas les conditions susmentionnées, ainsi que les mandataires sociaux de la Société Organisatrice et ses représentants, les dirigeants et salariés de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou qui est placée sous un contrôle commun avec elle, et plus généralement toute personne intervenant, directement ou indirectement, dans l'organisation, la mise en œuvre, la réalisation, la promotion ou l'animation du jeu-concours.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles afin de s'assurer de l'exactitude des informations communiquées par les Participants. À ce titre, elle pourra notamment solliciter de tout Participant la production de tout document justifiant l'origine et la véracité des informations fournies.

Le refus de se soumettre à de telles demandes ou toute tentative de perturber le bon déroulement du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr », notamment en cas de fraude, de triche ou de comportement déloyal, entraînera la disqualification immédiate du Participant concerné, sans préjudice de toute autre action que la Société Organisatrice pourrait être fondée à engager.

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » implique l'acceptation sans restriction ni réserve des termes et conditions du présent Règlement, accessible dans son intégralité à l'URL suivant : « Grand-Jeu-Choudou.fr » pendant toute la durée du jeu.

L'opération fera l'objet de communications par le biais de liens promotionnels figurant sur les étiquettes des produits concernés, les flyers mis à disposition dans les rayons à proximité immédiate du produit concerné, ainsi que sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook).

2.2. Modalités de participation

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » est exclusivement réservée à une inscription via Internet. Toute participation effectuée par téléphone, télécopie ou voie postale sera automatiquement écartée.

Le jeu-concours est accessible du **1^{er} juillet 2025 09h00 au 31 août 2025 23h59** sur le site internet accessible via l'URL suivant : « Grand-Jeu-Choudou.fr ».

Pour participer au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » et tenter de remporter l'une des dotations mises en jeu, chaque Participant doit respecter les modalités de participation suivantes :

- Scanner le QR code figurant sur l'étiquette apposée sur le produit CHOUDOU, ou sur les flyers disposés près du produit en rayon dans les points de vente, afin d'accéder à la page du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr », ou, se rendre directement sur le site accessible à l'URL suivante : www.Grand-Jeu-Choudou.fr, et ce, avant le 31 août 2025 à 23h59 (heure française) ;
- Remplir un formulaire d'identification comportant les données suivantes, obligatoires pour la validation de la participation :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone
 - Date de naissance
 - Adresse postale complète
- Cocher la case relative à l'acceptation du Règlement et au traitement des données personnelles, libellée comme suit :

« En cochant cette case, j'accepte le règlement du jeu-concours et je consens à ce que mes données personnelles soient traitées par la société SAS Larrère et Fils, Société Organisatrice du présent jeu-concours. »

- Répondre aux trois questions posées en cochant, pour chacune d'elles, la case correspondant à la réponse que le Participant estime correctes ;
- Cliquer sur le bouton « **Je participe** » pour valider définitivement la participation ;

Le Participant pourra également, à son choix, cocher la case suivante relative aux offres commerciales :

« *En cochant cette case, j'accepte de recevoir des offres de SAS LARRERE ET FILS.* »

La détermination des Participants Gagnants se fera par le système du tirage au sort.

La Société Organisatrice désignera, **le 1^{er} septembre 2025**, par tirage au sort trois (3) gagnants parmi l'ensemble des Participants ayant répondu aux trois questions posées, que leurs réponses soient ou non correctes.

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions prévues au présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite, transmise sous une autre forme que celle prévue au présent article ou comportant des indications inexacts ou mensongères, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération par la Société Organisatrice.

Le Jeu-Concours prendra fin à l'issue de la période de jeu définie à l'article 1 du présent règlement. Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, de reporter, modifier, écourter, prolonger ou annuler le Jeu-Concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Article 3 : Dotations et modalités de remise

3.1. Nature et valeur des dotations

Le Jeu-Concours « *Grand-Jeu-Choudou.fr* » met en jeu trois (3) lots attribués selon le principe des instants gagnants, à savoir :

Trois séjours pour 4 personnes (enfants ou adultes) à Parentis-en-Born, d'une valeur commerciale unitaire indicative de 760 € TTC.

Chaque séjour comprend :

- Une nuitée pour quatre personnes dans deux chambres doubles à l'hôtel 3 étoiles « *Chez Flo* » situé à Parentis-en-Born ;
- Un petit déjeuner par personne, soit quatre petits déjeuners ;

- Un dîner à la carte (entrée, plat, fromage, dessert) par personne, soit quatre dîners (hors boissons et hors suppléments).

Les séjours sont **valables du 1er septembre 2025 au 28 février 2026**, sous réserve des disponibilités de l'établissement hôtelier et de son ouverture aux dates choisies par le gagnant.

La valeur des dotations est établie à la date de rédaction du présent règlement, sur la base du prix public indicatif et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une demande d'échange, de remboursement, de contrepartie financière ou de reprise, pour quelque motif que ce soit.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté (et notamment en cas de force majeure ou de défaillance de ses partenaires), la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à la dotation initialement prévue une dotation de valeur équivalente ou de caractéristiques comparables, sans que cette substitution puisse donner lieu à un quelconque recours ou indemnisation.

3.2. Modalités de remise des lots

Les dotations sont **strictement nominatives** : elles ne peuvent être attribuées à une personne autre que celle identifiée comme gagnante lors du jeu-concours.

Chaque gagnant sera personnellement averti de son gain par courriel électronique à l'adresse e-mail renseignée sur le formulaire de participation au jeu-concours dans un délai de 48 heures à compter du tirage au sort.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-réception du message d'information due à une erreur du Participant dans l'adresse e-mail saisie, à une défaillance du fournisseur d'accès, du réseau Internet, ou à tout autre événement indépendant de sa volonté.

Chaque dotation prendra la forme d'un **bon cadeau électronique** adressé à l'adresse e-mail du gagnant, incluant les informations de contact de l'établissement hôtelier.

Il appartient au gagnant de contacter directement l'hôtel partenaire du jeu-concours pour réserver son séjour, dans les conditions précisées ci-dessus.

Chaque bon cadeau est **utilisable une seule fois**.

Article 4 : Frais de participation

La participation au jeu est gratuite.

Toutefois, pour pouvoir participer, une connexion Internet est nécessaire. Les frais correspondants au temps de connexion Internet sont à la charge du Participant, ainsi que tout autre éventuel frais engagé pour participer au Jeu.

Article 5 : Traitement des données à caractère personnel

5.1 Nature et finalités du traitement

Dans le cadre de la participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr », les Participants sont tenus de fournir certaines informations personnelles obligatoires les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse e-mail, téléphone, date de naissance, adresse postale complète, données techniques de connexion/ de navigation (ci-après désignées les « **Données personnelles** »).

La communication de ces données est nécessaire au traitement et à la prise en compte de la participation au Jeu-concours (exécution d'un contrat ou intérêt légitime).

À défaut de fourniture desdites données, la participation ne pourra être validée et sera considérée comme nulle.

Les Données personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable du Participant.

Les Données personnelles sont collectées, traitées et utilisées par la Société Organisatrice, en qualité de responsable de traitement, aux seules fins suivantes :

- Traiter les candidatures des Participants ;
- Assurer l'organisation, la gestion et le bon déroulement du Jeu-Concours « *Grand-Jeu-Choudou.fr* »
- Identifier les gagnants du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » et prendre contact avec eux pour la remise des lots ;
- Le cas échéant, diffuser les noms des gagnants dans le cadre de communications réalisées autour du Jeu-concours ;
- Gérer les réclamations et prévenir les cas de fraude éventuelle ;
- Se conformer aux lois et règlements applicables ;
- Adresser au Participant des offres commerciales (par voie électronique ou postale)

Le traitement des Données personnelles est effectué conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

5.2. Responsable de traitement

Les Participants sont informés que leurs données à caractère personnel, recueillies dans le cadre de leur inscription au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Société Organisatrice, en qualité de responsable de traitement.

Le responsable de traitement s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Elle exige également des prestataires techniques et partenaires intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu-Concours, un engagement strict leur imposant de traiter les Données personnelles uniquement pour les finalités déterminées par la Société Organisatrice, sur instructions documentées, et de garantir un niveau de sécurité et de confidentialité conforme aux exigences légales.

5.3. Destinataires des Données

Les Données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et à ses Prestataires Techniques dûment habilités, dans la limite de leurs attributions respectives et pour les seuls besoins liés à l'organisation, la gestion, le bon déroulement et le suivi du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr ».

Elles sont collectées, traitées et utilisées pour les seules finalités mentionnées ci-avant (article 6.1).

5.4 Durée de conservation des données

Les Données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » ainsi que pendant une durée complémentaire nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des obligations légales de conservation et des délais de prescription en vigueur.

La durée de conservation des données dépend des finalités de la collecte et des données personnelles collectées :

- Les coordonnées personnelles des Participants (non-gagnants) sont conservées pendant une **durée de 1 an** à compter de la clôture du jeu-concours ;
- Les coordonnées personnelles des Participants gagnants sont conservées pendant une **durée de 5 ans** à compter de la remise des lots. Cette durée est fondée sur le délai de prescription de droit commun (articles 2224 et suivants du Code civil) ;
- Les données techniques de connexion ou données de navigation (adresses IP, cookies essentiels, logs de connexion) sont conservées pendant une **durée de 1 an** à compter de la clôture du jeu-concours ;
- Les données utilisées à des fins de prospection commerciales sont conservées pendant une **durée de 3 ans** à compter du dernier contact avec le Participant ou jusqu'au **retrait du consentement** du Participant

5.5. Droits des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n°2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits au concours disposent de la faculté d'exercer les droits suivants :

- Droit d'accès aux données personnelles
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement (ou droit « à l'oubli »)

- Droit à la limitation du traitement
- Droit d'opposition
- Droit à la portabilité des données
- Droit de définir des directives relatives au sort des données après leur décès.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la Société Organisatrice à l'adresse postale suivante:

SAS LARRERE ET FILS
Jeu concours « Grand-Jeu-Choudou.fr»
2430 Route Douc,
40410 Liposthey

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75 334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (<https://www.cnil.fr>).

Article 6 : Responsabilité de la Société Organisatrice

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » s'effectue sous l'entière responsabilité des Participants.

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr» implique nécessairement la connaissance par les Participants des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques aléatoires du réseau Internet, les risques d'interruption ou de dysfonctionnements, les risques liés à la sécurité des communications électroniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements ou actes de malveillance, les risques de contamination par d'éventuels virus ou programmes malveillants circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline ainsi toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants au réseau Internet pour la participation au Jeu-concours.

Plus particulièrement, elle ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, notamment de dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de l'indisponibilité temporaire ou permanente du site du Jeu-Concours (notamment en cas de maintenance technique, d'incident sur les serveurs, ou de surcharge du réseau, incompatibilité technique avec les équipements ou logiciels utilisés par les Participants.

Il appartient ainsi à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données personnelles, équipements informatiques et logiciels contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

En outre, la Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans que sa responsabilité puisse être engagée, d'interrompre, de suspendre, de reporter, de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le Jeu-Concours en cas de force majeure, de circonstances extérieures, imprévisibles et irrésistibles, ou de tout autre événement rendant impossible la poursuite du Jeu-Concours dans les conditions initialement prévues.

En pareille hypothèse, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou contrepartie.

Enfin, la Société Organisatrice s'engage à remettre aux gagnants les lots tels que décrits dans le présent règlement ou dans tout avenant éventuel régulièrement publié.

Toutefois, les visuels, descriptions ou illustrations des dotations figurant sur les supports de communication du Jeu-Concours n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute variation non substantielle entre la présentation des lots et les lots effectivement attribués.

Sa responsabilité ne saurait donc être engagée en cas d'impossibilité, indépendante de sa volonté, de remettre le lot prévu (notamment en cas de force majeure, de défaillance du partenaire ou de circonstances exceptionnelles). Dans une telle hypothèse, elle se réserve le droit de substituer au lot initialement prévu un lot de nature et de valeur équivalentes, sans que cela ne puisse ouvrir droit à une quelconque réclamation ou indemnisation de la part du gagnant.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable si un gagnant était dans l'impossibilité de bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de sa volonté (notamment en cas de coordonnées erronées, de non-réponse dans les délais impartis ou d'indisponibilité du gagnant).

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » emporte acceptation pleine, entière et sans réserve du présent Règlement ainsi que des décisions prises par la Société Organisatrice pour assurer son bon déroulement.

Le règlement complet du Jeu-Concours est consultable en ligne sur le site internet hébergeant l'opération « Grand-Jeu-Choudou.fr », pendant toute la durée du jeu-concours.

Une copie du présent règlement peut également être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société Organisatrice, pendant toute la durée du Jeu-Concours.

Les frais d'affranchissement engagés pour la demande de communication de règlement seront remboursés, sur simple demande écrite accompagnée d'un justificatif, au tarif postal lent "lettre" en vigueur appliqué par La Poste au moment de la demande. Ce remboursement est limité à une seule demande par foyer (entendu comme une même adresse postale et un même nom) et à un seul timbre remboursé par enveloppe, pour toute la durée du Jeu-Concours.

Article 8 : Dépôt et modification du règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Stéphane DONIOL, Commissaire de Justice, domicilié 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé auprès de Maître Stéphane DONIOL, à l'adresse susmentionnée, et sera publiée selon les mêmes modalités que le règlement initial.

Article 9 : Exclusion des Participants

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à tout moment et sans préavis, tout Participant dont le comportement serait contraire aux dispositions du présent Règlement.

Elle pourra notamment annuler la participation de toute personne ayant fourni des informations inexactes, incomplètes, erronées, ou présentant des anomalies manifestes sur le formulaire de participation (notamment quant à l'identité, à l'adresse ou à tout autre élément requis pour la participation), sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

De même, tout comportement frauduleux ou toute tentative de fraude, d'inscription multiple, de manipulation du jeu ou de ses modalités de participation, donnera lieu à l'exclusion automatique du Participant concerné, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'engager toute action en justice contre les auteurs d'actes frauduleux. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable des fraudes éventuellement commises.

Article 10 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments constituant le Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr », notamment mais non limitativement, sa dénomination, sa charte graphique, son logo, son nom de domaine, les textes, images, vidéos, bases de données, éléments sonores, logiciels, codes sources, ainsi que la structure générale du site Internet hébergeant le jeu, sont protégés par les dispositions légales en vigueur relatives à la propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive de la Société Organisatrice.

Toute reproduction, représentation, adaptation, diffusion, modification, exploitation totale ou partielle de ces éléments, par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice est strictement interdite et constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur, conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La participation au Jeu-Concours « Grand-Jeu-Choudou.fr » n'emporte aucun transfert, cession ou concession de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, au bénéfice du Participant, sur les éléments susmentionnés.

Articles 11 : Nullité partielle

Si une ou plusieurs dispositions du règlement était déclarée nulle, illicite ou inopposable par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur plein effet et demeureront pleinement applicables, dès lors que la stipulation litigieuse pourra être considérée comme non substantielle.

Toutefois et par exception à ce qui précède, l'annulation de l'une des stipulations du présent règlement entraînera l'annulation de celui-ci dans son ensemble, si elle peut être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remet en cause l'équilibre général du règlement.

Articles 12 : Règlement des litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Règlement, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

Toute réclamation relative au présent Règlement devra être préalablement adressée à la Société Organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à l'adresse suivante :

SAS LARRERE ET FILS
Jeu concours « Grand-Jeu-Choudou.fr »
2430 Route Douc,
40410 Liposthey

A défaut de règlement amiable, toute difficulté née de l'exécution et/ou de l'interprétation du présent Règlement sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du domicile du Participant.